

Le procès du patron du Dauphiné Libéré renvoyé à une 3e audience

e



Il y a quelques jours, Christophe Tostain (à la tribune) voulait changer de quotidien, mais il a fait marche arrière en ne se présentant pas devant les juges pour la deuxième fois en quatre mois. La peur de l'inconnu ou d'un jugement sévère ?

Le procès de Christophe Tostain, patron du Dauphiné Libéré, cité à comparaître pour violences, outrages et menaces, a été de nouveau renvoyé, en l'absence du prévenu, qui ne s'est pas présenté, ce 24 septembre 2018, devant le tribunal correctionnel de Lyon pour la deuxième fois en quatre mois.

Coup de théâtre devant la 6^e chambre correctionnelle du tribunal correctionnel de Lyon. Cité à comparaître pour des violences présumées sur sa compagne, le 8 mars 2018, durant la journée des droits de la femme et pour des outrages et menaces à l'égard des gendarmes venus secourir la dame violentée, le patron du groupe de presse « Le Dauphiné Libéré » Christophe Tostain ne s'est pas présenté à l'audience.

C'est la deuxième fois que cet homme de 47 ans fait le coup aux juges lyonnais pour ne pas être condamné. Une fois de trop ? Car les magistrats ont publiquement exprimé leur agacement, en présence d'une foule de journalistes (sauf ceux du quotidien « Le Dauphiné Libéré »), venus spécialement pour Christophe Tostain.

Furieux à l'égard du prévenu, le procureur de la République de Lyon Pierre Lauzeral a lancé : « C'est parfaitement incorrect. » Le procureur Lauzeral a jouté : « Lors de la dernière audience, M. Tostain n'était déjà pas présent. Il savait pertinemment que la date de renvoi qu'il proposait ne pouvait pas convenir... » En effet, lors de l'audience du 22 mai dernier, Christophe Tostain, pdg du Dauphiné Libéré, déjà absent de l'audience, avait proposé, via son avocat, la date du 24 septembre pour être jugé. L'homme savait très bien qu'il serait retenu par un conseil d'administration au « Dauphiné Libéré », conseil qui se déroule le dernier lundi de chaque mois, comme l'a fait remarquer le procureur.

Une nouvelle audience fixée au 8 avril 2019 pour juger Christophe Tostain

Le même magistrat a fermement tancé le comportement de Christophe Tostain, avec un argument de poids : les parties civiles se sont déplacées pour rien pour la deuxième fois, notamment les deux gendarmes outragés, menacés et photographiés par Christophe Tostain le 8 mars au soir, alors qu'ils ont beaucoup de missions à remplir à l'extérieur de la salle d'audience. Tous les syndicats du quotidien le Dauphiné

Libéré avaient manifesté leur émotion, suite à cette affaire qui n'avait pas été couverte par la rédaction du titre, alors que le Dauphiné Libéré relate, sur six colonnes, la moindre incartade du citoyen moyen dans sa zone de diffusion <https://fr.blastingnews.com/societe/2018/05/christophe-tostain-pdg-du-dauphine-libere-cite-en-correctionnel-pour-violences-002587813.html>.

À l'audience, l'embarras de maître Yves Sauvayre, avocat de Christophe Tostain, était visible. Il venait de déclarer à nos consœurs de l'Agence France-Presse que « son client était retenu à Veurey-Voroize, siège du journal dans la banlieue grenobloise, par une réunion professionnelle de la plus haute importance, un conseil d'administration ».

Un avocat d'une soixantaine d'années, venu défendre une autre affaire, nous a confié : « En plusieurs décennies de barreau lyonnais, je n'ai jamais été le témoin d'un tel mépris des juges affiché par un justiciable ». Dans une France où la bataille du rail se poursuit, où des « couacs » ministériels sont observés lorsqu'à Trappes la secrétaire d'État à l'égalité Marlène Schiappa est interdite de café, de nombreux salariés du journal s'interrogent sur l'état de la société française et « sur l'éventuelle impunité de certains responsables patronaux ».

Francis GRUZELLE

Carte de Presse 55411

Lire aussi ces articles qui constituent un complément d'information :

<https://ripostelaique.com/le-patron-du-dauphine-libere-juge-pour-violences-et-outrage-le-24-septembre.html>

<https://ripostelaique.com/le-patron-du-dauphine-libere-sera-juge-pour-violences-le-28-mai.html>

<http://www.lareference-paris.com/485>

<https://ripostelaique.com/ardeche-le-maire-dannonay-interdit-l-islamiste-integrisme-omar-erkat.html>

<https://fr.blastingnews.com/societe/2018/05/meurtres-en-serie-a-marseille-des-kalachnikov-lyonnaises-002599045.html>

<https://ripostelaique.com/a-frejus-un-clando-tunisien-viole-un-e-sexagenaire-dans-un-parc-public.html>

<https://ripostelaique.com/il-y-a-3-ans-herve-cornara-etait-decapite-par-un-islamiste.html>

<https://ripostelaique.com/que-faire-des-460-enfants-soldats-de-daech-a-leur-retour-en-france.html>

<https://ripostelaique.com/le-recul-du-gouvernement-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme.html>

<https://ripostelaique.com/quand-la-france-sera-t-elle-debarrassee-du-faux-psychiatre-egyptien-omar-erkat.html>